



Édito

publié le 09/09/2019 - mis à jour le 03/09/2020

Descriptif :

Courrier envoyé à la rentrée 2020.

Sommaire :

- Remerciements
- Nouveaux programmes et nouvelles modalités d'examens
- Tests de positionnement

● Remerciements

La seconde partie de l'année 2019/2020 a connu un déroulement inédit et nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre engagement durant cette période.

L'enseignement à distance a nécessité une grande adaptation de votre part, notamment dans l'usage des outils numériques et dans l'organisation quotidienne avec laquelle il fallait, pour plusieurs d'entre vous, concilier les charges familiales.

Les modalités d'examen ont également dû être adaptées, elles ont reposé la plupart du temps sur un CCF déjà effectué, associé au contrôle continu.

Nous souhaitons la bienvenue aux entrants dans l'académie, et vous souhaitons une excellente année qui, nous l'espérons, sera la plus normale possible.

● Nouveaux programmes et nouvelles modalités d'examens

La mise en place progressive des programmes se poursuit, toutes les informations sont disponibles et actualisées sur le site académique : http://ww2.ac-poitiers.fr/math_sp/spip.php?rubrique509

Nous vous prions de bien noter les modifications des modalités d'examens qui s'appliquent dès cette année :

CAP

Les nouveaux programmes sont appliqués en 1e et 2nde année de CAP.

L'arrêté du 30 août 2019 définit les modalités d'évaluation dont voici un extrait :


L'évaluation a lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. La situation de mathématiques est d'une durée de 45 min, notée sur 12 points et celle de physique-chimie, d'une durée de 45 min, notée sur 8 points (http://ww2.ac-poitiers.fr/math_sp/spip.php?article823).

BAC PRO

Les nouveaux programmes sont appliqués en 2nde et 1e Bac Pro. La classe de terminale suit toujours les programmes de 2009.

Les élèves de terminale gardent les mêmes modalités d'évaluation : la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire. En mathématiques comme en physique-chimie, le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a

une durée de quarante-cinq minutes environ.

Les élèves de première bénéficient des nouvelles modalités d'examens et passent un CCF au second semestre de cette année : le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation. Il est préconisé que la première se déroule au deuxième semestre de l'année de première ou au premier semestre de l'année de terminale et l'autre au cours du deuxième semestre de l'année de terminale. En mathématiques, ces situations d'évaluation ont chacune une durée de quarante-cinq minutes environ et sont notées sur 10 points ; en physique-chimie, ces situations d'évaluation ont une durée maximale d'une heure chacune et sont notées sur 10 points ([arrêté du 17 juin 2020](#) )

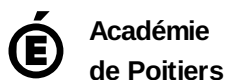
● Tests de positionnement

Les tests de positionnement de seconde professionnelle (2PRO) et de 1ère année de CAP (1CAP) seront organisés par chaque lycée du 14 septembre au 2 octobre.

Un courrier sera envoyé prochainement dans les établissements pour préciser votre rôle et vous indiquer des ressources pour l'accompagnement des élèves et l'exploitation des tests.

Même si vous ne participez pas à l'encadrement le jour de la passation, vous devez vous investir avant pour la sensibilisation et la « préparation » des élèves et après pour l'exploitation et la proposition de consolidation adaptée aux besoins.

Les Inspecteurs de l'Education Nationale
Grégory Gautun
Mohammed Rahmoune



**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**